

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR COMMUNICATION - SESSION 2024

CALENDRIER DES ÉPREUVES

ÉPREUVES	DATES	HORAIRES MÉTROPOLÉ	HORAIRES ANTILLES-GUYANE	HORAIRES LA RÉUNION	HORAIRES MAYOTTE	HORAIRES POLYNÉSIE
E1 CULTURES DE LA COMMUNICATION	Mercredi 15 mai 2024	14H30 – 18H30	10H30 – 14H30	16H30 – 20H30	15H30 – 19H30	13H – 17H (Sujet spécifique)
E5 ACTIVITES DE COMMUNICATION	Vendredi 17 mai 2024	14H – 18H	10H – 14H	16H – 20H	15H – 19H	8H30 – 12H30 (Sujet spécifique)
E3 ÉCONOMIE DROIT ET MANAGEMENT	Judi 16 mai 2024	14H30 - 17H30	10H30 – 13H30	16H30 – 19H30	15H30 – 18H30	8H30 – 11H30 (Sujet spécifique)
E32 MANAGEMENT DES ENTREPRISES	Mardi 14 mai 2024	14H – 18H	8H – 12H	16H – 20H	15H – 19H	8H30 – 12H30 (Sujet spécifique)
E3 ÉCONOMIE DROIT ET MANAGEMENT	Mercredi 15 mai 2024	10H30 – 12H30	6H30–8H30	12H30 – 14H30	11H30 – 13H30	Mardi 14 mai 2024 20H30 – 22H30
E31 ÉCONOMIE ET DROIT						
E2 EXPRESSION ET CULTURE EN LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES LANGUE A						
E21 COMPRÉHENSION ET EXPRESSION ÉCRITE						
E4 RELATIONS COMMERCIALES						
E6 PROJET ET PRATIQUES DE LA COMMUNICATION						
E2 EXPRESSION ET CULTURE EN LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES LANGUE A						
E21 PRODUCTION ORALE						
E22 COMPRÉHENSION ORALE						
EF1 LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE B						
EF2 ENGAGEMENT ETUDIANT « Prolongement de E6 »						

Les dates seront fixées par le recteur de l'académie autonome ou par celui de l'académie pilote.

Durée de mise en loge en métropole, à la Réunion et à Mayotte :

Management des entreprises	2h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2 ^{ème} heure de composition)
Langues vivantes étrangères	2h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2 ^{ème} heure de composition)
Cultures de la communication	2h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2 ^{ème} heure de composition)
Activités de communication	2h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2 ^{ème} heure de composition)
Durée de mise en loge en Polynésie :	
Langues vivantes étrangères	2h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2 ^{ème} heure de composition)

Les dates de correction des épreuves écrites ainsi que la date du jury de délibération sont fixées par le recteur de chaque académie autonome ou par celui de l'académie pilote.